

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**25 juin 2019
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 16 juillet 2019**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

Collège B

Mme Aurélie DAUMAS
M. Christophe DEMARQUE
M. Jérémie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER
M. Didier VANDAMME

Collège « BIATSS »

M. Fabrice GAUDY
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

M. Hugo PIERSON

Personnalités Extérieures

--

Etaient représentés :

M. Stefan ENOCH	A donné pouvoir à Mme GAITAN
Mme Isabelle de Sainte-Marie	A donné pouvoir à M. DEMARQUE
Mme Chantal GUITTET-DURAND	A donné pouvoir à M. RELJIC
Mme Sabine ROPARS	A donné pouvoir à M. GARCENOT
M. Yannis NADJI	A donné pouvoir à M. PIERSON
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à M. VANDAMME
Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Mme DAUMAS
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Mme DAUMAS
M. Jean-Yves MARZIN	A donné pouvoir à Mme GAITAN
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à M. VANDAMME
Mme Elisabeth PORTTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND

Etait absent sans représentation : 5

31 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame Galand	Monsieur Bertin
Madame Mouret	Madame Carpentier
Madame Boccardi	Monsieur Laffont
Monsieur Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	Monsieur Potier
Monsieur Bony	Madame Carpentier
Monsieur Dejou	Madame Masclat de Barbarin
Madame Daviet	Madame Domeizel
Monsieur Collomp	Monsieur Rose
Madame Carette	Monsieur Marandet
Madame Mazzella	Monsieur Godart
Monsieur Vandenberghe	Monsieur Roulleau
Madame Marchetti	Monsieur Girardeaux
Monsieur Correia	Monsieur Disdier

Le Président ouvre la séance à 14h15.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2019

Le procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Madame Tir n'étant présente lors de la séance du 28 mai 2019, elle ne souhaite pas prendre part au vote.

II/ Actualités

1 – Université Européenne

Le Président fait savoir que la décision de la Commission européenne de retenir ou non le projet de l'université européenne CIVIS sera communiquée le 26 juin.

2 – Sommet des deux rives

Le Président rappelle que s'est tenu au palais du Pharo le 24 juin 2019 le sommet des deux rives. Compte-tenu de l'implication de l'université sur des thématiques comme la jeunesse, l'éducation, la formation, la recherche, l'innovation au sein de l'espace géographique méditerranéen, le Président a participé à ce sommet.

Il a été déçu d'une part par des prises de paroles politiques qui s'adressaient spécifiquement à certains pays plutôt qu'à l'ensemble, et d'autre part, par le fait qu'aucune proposition n'ait été faite lorsque que les chefs de file des dix pays ont pris la parole.

Le Président de la République a décidé de faire un bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire dans 6 mois.

3- U7

Le Président informe les membres de l'instance que le Président de la République a souhaité que se tienne en même temps que le G7 un U7 qui regrouperait les universités des sept pays du G7. C'est Sciences-Po Paris qui est chargé de l'organisation de cette manifestation dont AMU fait partie. Une première réunion devrait avoir lieu entre le 09 et le 10 juillet.

III/ Création d'instituts d'établissement

1) Institut Archimède

Monsieur Godard présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque pensait que les instituts bénéficiaient de crédits déjà existants au sein des composantes et des unités de recherche qui composent l'institut, même si ces derniers n'empêchent pas de candidater sur des appels à projets A*Midex.

Il ne comprend pas pourquoi certains financements A*Midex seront fléchés d'office vers les instituts.

Le Président rappelle que dix labex perdurent jusqu'à la fin de l'année 2019 avec possibilité d'engager sur ces crédits jusqu'à la fin 2020. Ce volume financier représente environ 10 millions d'euros. Il a été décidé de dédier les financements des labex pour apporter un soutien aux instituts. Il s'agit d'un financement qui vient s'ajouter aux financements apportés par les composantes et les unités de recherche.

Il rappelle qu'un appel à projets va prochainement être lancé qui concerne le lien formation/recherche. Dans ce cadre le fait de montrer que l'établissement s'est structuré en institut va incontestablement présenter un point positif.

Madame Tir demande si ce qui vient d'être présenté dans le domaine de l'informatique et des sciences numériques peut répondre à un des axes attendus dans le cadre des thématiques abordées lors du sommet des deux rives.

Le Président répond que des financements importants sont intervenus dans ce domaine notamment dans le cadre du schéma directeur du numérique.

S'agissant du lien rive sud / rive nord, dans le cadre de l'Idex, des projets spécifiques «méditerranée» sont financés par l'idex de façon très significative depuis 2014.

Pour ce qui est des orientations données à la suite de ce sommet, la question soulevée est de savoir comment les états vont accompagner ces projets.

2) Institut Méditerranéen pour la Transition Environnementale (ITEM)

Monsieur Rose présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Pierson note que des mobilisations pour le climat ont lieu partout dans le monde et notamment en France. Il rappelle que le mouvement international des jeunes en faveur de l'action climatique a réuni le 15 mars dernier 45000 étudiants.

Il trouve intéressant que des acteurs de notre université travaillent sur ce sujet, cependant deux points l'interpellent :

- d'abord s'agissant de la question du développement durable qui admet que l'on puisse conserver une économie capitaliste,
- ensuite le choix des partenaires tels que Véolia, Limagrain ou Total qui lui semble incohérent avec la thématique proposée par l'institut.

Monsieur Rose indique que c'est un débat récurrent au sein de sa structure. Il précise que l'impact de la transition énergétique va créer une pression sur les autres ressources minérales. Il précise que pour fabriquer une éolienne il faut beaucoup de lithium et de fer. Sortir des énergies fossiles ne pourra se faire qu'avec les partenaires industriels. L'institut a choisi d'adopter une attitude pragmatique. L'énergie carbone ne pouvant être stoppée du jour au lendemain, deux choix s'imposaient : ne pas travailler avec ces producteurs, ou bien, essayer de voir comment dans cette phase de transition les ressources pouvaient être utilisées au mieux. Il pense qu'il faut sortir de certaines postures pour faire évoluer l'évaluation scientifique.

3) Institut de Mécanique et d'Ingénierie (IMSE)

Monsieur Vandenberghe présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Tir demande si la création des instituts répond à la difficulté de structurer des relations qui existaient jusqu'alors de façon informelle.

Monsieur Vandenberghe répond que, d'un point de vue recherche, il existait déjà une fédération et un labex qui permettaient un travail commun au niveau des laboratoires. Cependant au niveau de la formation rien n'existait. Il n'y avait pas de discussion politique commune entre les formations de l'UFR Sciences et de Polytech ou de Centrale Marseille alors que les thématiques étaient proches.

Madame Tir souhaite savoir comment vont fonctionner ces instituts.

Le Président précise que les instituts vont être inscrits dans les statuts de l'université. Il indique que Monsieur Bertin va présenter à l'issue de la présentation des instituts le schéma d'organisation et de fonctionnement de ces derniers.

4) Institut des Sciences de la Fusion et de l'Instrumentation en Environnements Nucléaires (ISFIN)

Monsieur Marandet et Madame Reynard-Carette présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Garcenot se pose la question de l'avenir des masters qui ne font partie de la graduate-school, et plus précisément de l'articulation entre le master physique classique et celui porté par la graduate-school.

Madame Mouret répond que l'ensemble de l'offre de formation master physique et instrumentation est constitué de masters touchés dans leur intégralité par ce programme. D'autres instituts vont toucher le master de physique. Donc tous les étudiants pourront profiter d'un ensemble de compléments à la formation avec par exemple des écoles d'été et des liens recherche / formation qui sont en train de se créer.

5) Institut Sociétés en mutation

Madame Mazzella présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Tir s'interroge sur les moyens financiers de ces instituts.

Le Président répète que les financements proviendront majoritairement des labex, soit 10 millions d'euros environ. Il conviendra également de répondre aux différents appels à projets qui viendront abonder cette enveloppe.

Monsieur Bertin présente le schéma d'organisation des instituts.

Il précise que cette réflexion s'est appuyée sur le travail effectué dans le cadre de la création des EUR et des instituts de convergence. Il souligne le fait que les étudiants, les doctorants ou les personnels qui pourraient être recrutés sur des financements Idex ou futurs appels à projets seront bien affectés dans les unités de recherche ou dans les composantes. L'objectif en terme de visibilité est qu'il y ait une discussion formation / recherche sans dominance de l'une ou l'autre. C'est pourquoi il est proposé pour ces gouvernances les que les composantes et les unités de recherche soit représentées à égalité au conseil de gestion.

Le conseil d'administration approuve par 26 voix pour et 5 abstentions la création de cinq instituts d'établissement.

IV/ Avis du conseil d'administration sur les modalités de gouvernance de l'université pour la période septembre 2019 janvier 2020

Le Président indique que son mandat s'arrête au 31 août de cette année. Pour la période septembre décembre au terme de laquelle est prévu le renouvellement des conseils centraux, plusieurs scénarii étaient envisageables. Après discussion avec Mme la Ministre et M le Recteur, il a été envisagé de faire assurer l'administration de l'université par un administrateur provisoire qui n'appartienne ni à l'université ni au site pour une plus grande impartialité.

Le Président propose le projet de délibération suivant :

« Considérant la cessation des fonctions du Président Yvon BERLAND au 31 août 2019 ;
Considérant que le calendrier électoral conduirait à une élection du Président mais également de l'ensemble de l'équipe dirigeante pour seulement quatre mois, en septembre 2019 ;

Le Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université :

- Formule l'avis de ne pas procéder à une nouvelle élection d'un président pour une période matériellement réduite à 4 mois, de septembre à décembre 2019 ;
- Propose en conséquence au Président Yvon Berland le soin d'établir un calendrier des élections pour le renouvellement ordinaire des trois Conseils ;
- Sollicite du Recteur, Chancelier des Universités, la désignation d'un administrateur provisoire chargé d'assurer durant cette période la gestion des affaires courantes et l'organisation des élections pour le renouvellement des Conseils et l'élection d'un Président prenant ses fonctions en janvier 2020 »

Monsieur Pierson demande si les vice-présidents actuels vont garder leur fonction pendant cette période d'administration provisoire.

Le Président répond par l'affirmative, sous l'autorité de l'administrateur provisoire. Il rappelle que pendant cette période aucune décision politique ne sera prise.

Monsieur Pierson souhaite savoir si le vote du budget interviendra en décembre 2019.

Le Président confirme et précise que le budget est déjà largement préparé. En effet, la campagne d'emplois 2020 sera soumise au vote du conseil d'administration en juillet.

Monsieur Reljic se félicite de cette proposition car il pense que cette période demande de la sérénité et du calme pour préparer au mieux les futures élections.

Le conseil d'administration d'Aix Marseille Université approuve à l'unanimité les modalités de gouvernance de l'université pour la période septembre 2019 janvier 2020.

V/ Droits d'inscription : proposition de règles de calcul du tarif globalisé réduit pour une deuxième inscription (hors DN en FI)

Monsieur Paul précise que ce point concerne les situations où un étudiant est inscrit dans deux formations distinctes. L'idée est d'éviter que cet usager paye deux fois pour le même service. C'est déjà prévu dans le cadre de diplômes nationaux en formation initiale. En revanche s'agissant des diplômes d'établissement en formation initiale ou les diplômes nationaux et diplômes d'établissement en formation continue rien n'était prévu. C'est pourquoi l'établissement s'est emparé de cette question et propose :

- pour les diplômes d'établissement en formation initiale, que le tarif second soit le tarif premier moins les droits de bibliothèque soit 34 euros
- Pour les diplômes nationaux et diplômes d'établissement en formation continue de soustraire du tarif initial la participation à la «Vie de campus» (35 euros) et les droits de bibliothèque (34 euros) soit 69 euros au total.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les règles de calcul du tarif globalisé réduit pour une deuxième inscription (hors DN en FI).

VI/ Diplômes d'établissement pour 2019/2020 : demandes de renouvellement, modification et fermeture et tarifs

Monsieur Paul présente les tableaux synthétiques des demandes de renouvellement, modification et fermeture des diplômes d'établissement (cf document annexé au procès-verbal).

Monsieur Pierson s'interroge sur le contenu du DESIU "prise en charge de la transidentité", anciennement nommé "prise en charge du transsexualisme".

Monsieur Paul lui donne la liste des UE qui constitue ce diplôme :

- Evolution historique de « trans identité » dans le monde et en France,
- L'identité de genre et ses troubles,
- Aspects épidémiologiques,
- Aspects scientifiques : état de la recherche sur le cerveau masculin et le cerveau féminin,
- Aspects anthropologiques et culturels,
- Contexte socio-politique actuel,
- Aspects cliniques : les troubles de l'identité sexuelle chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte,
- Définitions, les classifications, les caractéristiques cliniques et variations,
- Devenir des « trans opérés »,
- Les effets du traitement hormonal,
- Le droit : l'état civil et ses changements en France et en Europe.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de renouvellements, modifications et fermetures des diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2019/2020.

Monsieur Paul propose les tarifs relatifs aux préparations au DCG et DSCG conformément au document annexé au procès-verbal.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs relatifs aux préparations au DCG et DSCG à compter de l'année universitaire 2019/2020

VII/ Ajustements de l'offre de formation (présentiel - à distance) des composantes pour 2019/2020 : vague 1

Monsieur Collomp fait part des modifications qui apparaissent en rouge et en bleu dans le document annexé au procès-verbal.

Monsieur Pierson demande d'une part quelles sont les raisons de la fermeture du M1 du parcours «Neurosciences et analyses sensorielles» et d'autre part ce qui justifie la variation globale d'HETD sur la faculté d'Economie.

Monsieur Collomp et **Madame Mouret** expliquent que l'intégration du master « Analyses sensorielles » comme parcours type dans le master Neurosciences a modifié les prérequis et de ce fait le nouveau M1 n'a pas trouvé son public ; lors de la campagne des capacités d'accueil des M1, la fermeture avait déjà été justifiée. A cela s'ajoute un problème de débouchés, d'où la décision prise.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les ajustements relatifs à l'offre de formation, en présentiel et à distance, des composantes pour l'année universitaire 2019/2020 (vague 1).

VIII/ Tarifs de la formation Masso-Kinésithérapie pour la rentrée 2019

Monsieur Bony indique que suite à l'attribution de la subvention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 500 000 €, les frais de scolarité pour tous les étudiants en masso-kinésithérapie sont fixés à la baisse pour la rentrée 2019.

Pour les première, deuxième, troisième et quatrième années, le tarif d'inscription s'élève à 2500 euros contre 2780 euros en 2018. Pour les étudiants doublants les frais de scolarité sont ramenés à 1 100 € contre 1200 euros en 2018

Ces frais de scolarité ne tiennent pas compte des DIN et de la CVEC qui sont à régler en plus.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs de la formation Masso-Kinésithérapie pour la rentrée 2019.

IX/ Rapport annuel financier du Plan Campus 2018

Madame Leclercq présente le document annexé au procès-verbal.

Monsieur Demarque fait savoir que son organisation n'étant pas favorable aux partenariats public-privé (PPP), il votera contre ce rapport.

Le conseil d'administration approuve par 26 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions le rapport annuel financier de l'opération Plan Campus.

X/ Sortie d'inventaire d'un matériel

Madame Leclercq rappelle que dans le cadre du projet RESET, labellisé HIT par A*Midex, et mené en partenariat avec le CEA, Aix-Marseille Université a acquis pour le CEA un équipement installé sur une plateforme laser préexistante appartenant à l'École des Mines (EMSE) et située à Gardanne. Le CEA dispose d'une équipe mixte avec l'école des Mines de Gardanne. Cet équipement est spécifique à la plateforme et ne peut être utilisé sur aucune autre installation.

A présent, AMU n'utilise plus cet équipement, qui demeure néanmoins utilisable par le CEA, dans la mesure où son laboratoire LSAS bénéficie d'une situation pérenne sur le site de l'EMSE. C'est pourquoi, le CEA souhaite bénéficier d'un transfert de l'équipement pour ses besoins propres de recherche.

L'équipement est une source laser + chuck chauffant acquis le 11/05/2016 et immobilisé sous le numéro 1259. Sa valeur d'acquisition est de 56 660€ HT. Sa valeur nette comptable au 25/06/2019 est de 21 244,43€

Monsieur Vandamme est surpris qu'un matériel de ce prix acheté il y a trois ans puisse être transféré au CEA.

Monsieur Barbieri répond que pendant la durée d'exécution du contrat, les équipes mixtes AMU, CEA et Ecole des Mines qui émargent au projet financé par A*Midex ont travaillé sur la source laser. A la fin du contrat, seule l'équipe du CEA travaille sur cette plateforme laser. La question qui se posait était celle de la responsabilité de l'établissement relative à la maintenance de cet appareil. C'est pourquoi il a été décidé de transférer les risques liés à cet équipement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la sortie d'inventaire d'un matériel «source laser & chuck chauffant».

XI/ Bilan social 2018

Monsieur Bousat et **madame Boccardi** présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque remarque l'amélioration constante de ce bilan depuis 2015. Sur les indicateurs, il aimerait qu'apparaissent les évolutions sur quatre ou cinq ans afin de voir les tendances qui se dégagent.

Monsieur Bousat répond que cette modification sera effective dès l'année prochaine

Monsieur Demarque s'interroge sur l'augmentation de 7% du nombre de vacataires.

Madame leclercq fait savoir que sur le mois de décembre 2018 un grand nombre de vacataires a été rémunéré suite au prélèvement à la source, alors que les années précédentes certaines rémunérations passaient sur l'année suivante.

Monsieur Demarque note en page 21 une baisse continue du plafond état depuis 2015. Il demande s'il est question d'un désengagement progressif de l'Etat.

Monsieur Barbieri répond que le plafond état n'est pas le plus contraignant pour l'établissement. Le plus contraignant pour l'établissement est celui de la masse salariale. Il est difficile de respecter le plafond de masse salariale d'état en consommant l'intégralité du plafond d'emplois.

Monsieur Demarque s'agissant du ratio BIATSS - enseignants-chercheurs - étudiants fait savoir que le chiffre brut est assez peu informatif. Il demande s'il est possible d'avoir des chiffres d'université comparables à AMU sur ce point. Par ailleurs, constatant des disparités importantes en fonction des composantes, il pense que ces données pourraient être intéressantes pour étudier notamment la politique de redéploiement.

Monsieur Bousat répond qu'il existe plusieurs axes de comparaison :

- le ratio enseignants / BIATSS :
 - o au niveau du Ministère est à 50 – 50.
 - o au niveau des universités intensives de recherche on est à 51% de BIATSS pour 49% d'enseignants,
 - o au sein d'AMU on est sur un ratio qui est fortement en faveur des enseignants : 54% contre 46% de BIATSS.
- S'agissant des ratios étudiants, c'est plus compliqué car il faut regarder les maquettes, les typologies d'enseignement et se comparer aux autres établissements. Et dans les bilans sociaux, il n'y a pas de comparaison à filières équivalentes.

Monsieur Demarque demande s'il est possible d'avoir une comparaison entre composantes.

Monsieur Bousat répond que ces ratios ont été traités et analysés dans le cadre du schéma directeur des ressources humaines. Néanmoins, il reste une analyse à faire au niveau des filières et des maquettes. Ces ratios n'étant pas des ratios prioritaires pour mener la politique RH de l'établissement, cette requête n'a pas encore été faite.

Monsieur Demarque note une erreur concernant les postes Sauvadet en page 88 ; il est indiqué 88% d'hommes et en page 107 la proportion s'inverse. Il demande également la raison d'un tel écart.

Monsieur Bousat précise que c'est une erreur. Le bon chiffre est 80% de femmes. S'agissant de l'écart, il s'explique par la féminisation de la BAP J notamment. Les effectifs les plus importants se trouvent en BAP J qui est féminisé à hauteur de 91%.

Monsieur Demarque page 175 note une hausse importante des heures complémentaires chez les enseignants et enseignants-chercheurs (+ 2 millions d'euros de masse salariale) par rapport à l'an dernier et il demande pourquoi.

Madame Leclercq indique que cela rejoint ce qui a été dit précédemment à propos des vacataires.

Monsieur Demarque regrette que la présentation des chiffres de l'action sociale ne soit pas tout à fait claire. En page 185 est question de 358 K€ dédiés aux prestations sociales en 2018 et en page 210 on parle de 500 000 euros.

Monsieur Bousat se propose de noter la question et d'y répondre au prochain conseil d'administration.

Monsieur Demarque en page 226 sur le dialogue social s'étonne des données annoncées. Selon les organisations il y a au moins une vingtaine de jours dédiés à la formation syndicale. Il suggère de s'adresser directement à la source pour ce type d'information.

Monsieur Bousat précise que cette année il n'y aura plus qu'un point d'entrée de traitement pour ce type de question, ce qui permettra de collecter des données plus fiables.

Monsieur Reljic souhaite avoir des précisions sur la phrase suivante page 112, paragraphe 3.1 « En cas de carence [...] profils spécifiques », et il souhaiterait avoir des précisions sur cette dernière.

Monsieur Bousat répond que parfois des postes sont pourvus en mobilité intra-structure. Cette donnée n'apparaît pas dans le bilan social.

Madame Teissier signale une coquille en page 49 il faut lire CERGAM et non CREG.

Monsieur Garcenot déplore le manque d'éléments de comparaison permettant d'évaluer l'évolution au cours des années, ce qui oblige à reprendre les bilans sociaux des années précédentes. S'agissant du rééquilibrage des personnels BIATSS, il s'interroge sur le ratio entre les fonctions « support » et les fonctions « soutien ». En interne ces données doivent être connues pour comprendre comment les composantes fonctionnent et pas seulement au niveau de l'établissement.

S'agissant de la contractualisation, il note une légère baisse. Il s'interroge sur certaines missions et il se souvient que l'année dernière, il avait été étonné de voir que tous les postes Sauvadet n'avaient pas été pourvus. Il souhaite savoir où en est l'établissement aujourd'hui sur cette question.

Monsieur Bousat rappelle que le protocole Sauvadet s'est fait en deux phases :

- La première phase sur 4 ans de 2013 à 2016 avec un grand nombre de postes ouverts. Chaque année, il a été ouvert plus de postes que d'éligibles pour permettre aux agents qui ne s'étaient pas présentés ou qui n'avaient pas été retenus de se représenter.
- Ensuite a eu lieu le protocole Sauvadet 2 de 2017 à 2018. Sur cette phase chaque agent éligible qui l'a souhaité a été reçu par la DRH en proximité. Un nombre de postes a été ouvert permettant aux candidats éligibles de se présenter sur cette phase. Certains agents n'étaient pas intéressés par une titularisation, ensuite des agents ne sont pas présentés en dépit des actions engagées pour accompagner chacun d'eux. Aujourd'hui il y a plus 300 lauréats Sauvadet, ce qui est un chiffre important même au niveau national.

Le Président rappelle qu'en 2017 il avait été constaté que le nombre de personnels qui se présentait ne cessait de diminuer. C'est pourquoi le protocole a été interrompu et que des actions d'accompagnement des agents ont été mises en place en 2018.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social d'Aix-Marseille Université réalisé au titre de l'année 2018.

XII/ Rapport de situation comparée 2018

Madame Lecuyer présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport de situation comparée d'Aix-Marseille Université réalisé au titre de l'année 2018.

XIII/ Charte de mise en œuvre expérimentale du télétravail au sein d'Aix-Marseille Université

Monsieur Bousat présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Reljic indique que son organisation est favorable à la mise en œuvre du télétravail. Il souhaite cependant que l'établissement puisse revoir quelques points comme par exemple le critère kilométrique et le nombre de jours éligibles dans la semaine à la suite de la phase d'expérimentation.

Madame Domeizel se félicite de cette démarche qui vise à réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Monsieur Demarque émet des réserves sur certains aspects de la mise en œuvre notamment le choix de jours qui traduisent une forme de méfiance. Il s'abstiendra sur ce point.

Le conseil d'administration approuve par 28 voix pour et 3 abstentions la charte de mise en œuvre expérimentale du télétravail au sein d'Aix-Marseille Université.

XIV/ Présentation du dispositif de suivi de carrière des enseignants-chercheurs

Madame Neauport présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Demarque demande quelle forme prendra cet accompagnement.

Madame Neauport répond que ce dispositif est à construire. Elle précise que les enseignants-chercheurs seront reçus en entretien afin qu'ils puissent exprimer leurs besoins et leurs attentes.

Monsieur Demarque doute de l'efficacité de cette proposition. Ça lui paraît positif en terme d'initiative mais il reste perplexé sur sa mise en œuvre.

Madame Masplet précise qu'un des éléments qui était ressorti lors de la première consultation dans le cadre du SDRH et que les enseignants-chercheurs ont fait remonter, est qu'à aucun moment ils n'avaient une personne avec qui échanger sur l'ensemble de leur carrière à la fois sur le volet enseignement et comme sur celui de la recherche. Ce dispositif va répondre à ce besoin. Il lui semble intéressant de voir que l'expression du besoin part de l'enseignant-chercheur.

XV/ Présentation des conclusions du groupe de travail mobilité

Monsieur Bousat présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Reljic se réjouit des avancées sur cette question. Il pense que les agents vont accueillir favorablement ces changements et que par conséquent les chiffres en matière de mobilité vont évoluer favorablement.

Madame Tir se félicite également des améliorations proposées sur cette thématique.

Madame Tir souhaite que soit inscrit au procès-verbal qu'elle s'est largement exprimée sur les sujets relatifs aux «Ressources Humaines» lors du comité technique. C'est pourquoi, elle ne s'est pas manifestée sur ces points lors de ce conseil d'administration.

XVI/ Budget Rectificatif n°1

Madame Carpentier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le Président insiste sur la prudence dont il faut faire preuve en matière de masse salariale. Il rappelle que pour la construction de la campagne d'emplois, il faut analyser les impacts sur l'année N+1 et l'année N+2, ce qui est un exercice compliqué. La masse salariale représente plus de 80% du budget annuel.

Monsieur Demarque fait savoir qu'il votera contre ce budget. Il précise qu'il s'agit d'un vote de principe compte-tenu du contexte national.

Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour et 2 voix contre le budget rectificatif n°1.

XVII/ Vote de l'enveloppe formation 2020

Monsieur Paul indique que cette enveloppe globale de 25 958 255 euros correspond aux crédits de formation pour l'année 2020. Cette dernière est constituée des éléments suivants :

- Les heures de cours complémentaires,
- Le fonds d'intervention pédagogique,
- La prime d'engagement pédagogique,
- Les crédits liés à la mise en place de la CVEC,
- Les crédits liés aux actions loi ORE,
- Le solde du prélèvement du fonds de roulement : mobilisation stratégique pour les projets pédagogiques innovants.

Le Président rappelle que Madame Molina avait souhaité avoir des détails sur les heures complémentaires. Pour répondre à cette demande, un tableau sur cette question sera joint au procès-verbal.

Monsieur Paul précise que le montant de l'enveloppe formation est supérieur à celui de l'an passé compte-tenu que des moyens conséquents provenant du MESRI pour la mise en œuvre de la loi ORE (parcours d'accompagnement et augmentation des capacités d'accueil) ont été alloués à l'établissement.

Monsieur Demarque demande pourquoi la CVEC figure dans l'enveloppe formation.

Monsieur Paul répond que l'établissement a une marge de manœuvre pour définir le périmètre de l'enveloppe formation et il a été décidé que le périmètre serait celui de la

formation et de la vie étudiante. C'est pourquoi il a semblé opportun de considérer la CVEC comme un élément constitutif de l'enveloppe formation.

Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour et 2 abstentions l'enveloppe de moyens destinée à la Formation pour l'année 2020 d'un montant de 25 958 255 euros.

XVIII/ Vote de l'enveloppe recherche 2020

Monsieur Chiappetta énonce les éléments constitutifs de l'enveloppe recherche qui s'élève à 13 137 keuros :

- Répartition des dotations aux unités et aux fédérations,
- Bonus performance (attribué sur critères aux unités),
- Collège doctoral,
- Dotations à d'autres structures (IC Star, IHU, UMI, MdR),
- Diffusion de la culture scientifique,
- Fonds d'investissement Recherche : accueil des chercheurs invités, colloques, plateformes,
- Fonds destinés aux besoins exceptionnels,
- Opérations de valorisation.

Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour et 2 abstentions l'enveloppe de moyens destinée à la recherche pour l'année 2020 d'un montant de 13 137 keuros.

XIX/ Campagne de prévention des incivilités

Monsieur Correia présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Monsieur Agresti salue le travail effectué à la suite d'une alerte lancée par ses soins sur une difficulté rencontrée par certains personnels sur le site Marseille-Canebière

XX/ Schéma Directeur de l'Offre de la Formation : lien Formation – Recherche

Ce point est présenté par M Girardeaux

Après échanges, il est décidé de préciser dans une délibération qui sera présentée au conseil d'administration du 16 juillet prochain les points qui feront l'objet d'un vote.

XXI/ Nomination du directeur du SIUMPPS

Le Président propose de renouveler le mandat de Monsieur Patrick Disdier qui occupe déjà cette fonction

Monsieur Demarque souhaite porter à la connaissance du conseil d'administration le message suivant :

« La nomination d'un nouveau directeur (ou la prolongation de l'ancien), intervient dans un moment difficile pour le SIUMPPS. Il semble que les dysfonctionnements et les troubles psychosociaux précédemment rapportés par le CHSCT en avril 2018 soient de nouveaux à l'œuvre dans d'autres implantations du SIUMPPS. Nous souhaitons vivement que la direction future puisse prendre la mesure de la situation auprès des acteurs de la prévention et résoudre les difficultés rencontrées par les personnels ».

Le Président déclare ne pas avoir connaissance de ces nouvelles difficultés.

Monsieur Correia n'a pas souvenir que ce point ait été abordé en CHSCT. Cependant il indique que la médecine du travail est peut-être intervenue dans le service.

Monsieur Disdier fait savoir qu'il rencontre des difficultés avec un personnel sur l'antenne d'Aix-en-Provence. Le CHSCT est intervenu, des recommandations ont été faites auxquelles le SIUMPPS a répondu.

Monsieur Demarque indique qu'il transmettra les éléments à la gouvernance. Dans un même temps, il portera à la connaissance des personnels concernés les réponses apportées ce jour.

Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour et 2 la nomination de Monsieur DISDIER en tant que Directeur du service commun «Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé» (SIUMPPS).

XXII/ Nomination du directeur de l'IECJ

Le Président, comme suite à la proposition du conseil de l'IECJ, indique qu'il souhaite nommer Monsieur Edouard Robberechts pour succéder à Monsieur Chouraqui.

XXIII/ Nomination du Médiateur de l'université

Ce point n'étant pas finalisé il sera proposé pour délibération lors du conseil d'administration du 16 juillet prochain.

XXIV/ Récapitulatif trimestriel (2ème trimestre 2019) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration

Pas de remarque.

XXV / Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Fait à Marseille, le 05 juillet 2019

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

